

# COMMUNE D'AIGNE

## ARRÊTÉ DE CIRCULATION N° 33 du 23 avril 2026

### LA MAIRE DE LA COMMUNE D'AIGNE

**Objet :** Aménagement de trottoirs rue de la Verrerie

Vu la Loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
Vu le Code de la Route;  
Vu l'arrêté interministériel du 26 juillet 1974 sur la signalisation routière;  
Vu la demande en date du 20 avril 2026 de l'entreprise Eurovia Atlantique Le Mans - 20 rue Georges Auric - 72000 LE MANS visant à réaliser l'aménagement de la rue de la Verrerie;  
Vu la nécessité d'effectuer ces travaux;  
Considérant que pour assurer la sécurité des usagers et du personnel de chantier, il y a lieu de réglementer la circulation.

### ARRÊTE

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** Du **lundi 4 au jeudi 7 mai 2026** hors intempéries et aléas de chantier

- La route sera barrée et la circulation interdite :
  - ✓ Rue de la Verrerie
- Et ce en totalité
- Le stationnement sera strictement interdit dans l'emprise des travaux.

Toutes dispositions seront prises pour faciliter l'accès aux riverains ainsi qu'aux services de secours.

Un accès piéton sera maintenu.

**ARTICLE 2 :** Durant la période définie à l'article 1<sup>er</sup>, une déviation sera mise en place comme suit :  
Pour les usagers venant d'Aigné et se dirigeant vers la Chapelle Saint Fray

- ✓ RD n°304 - route de Sillé le Guillaume
- ✓ RD n°82- direction La Chapelle Saint Fray

Et inversement

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire de chantier sera fournie, mise en place et entretenue par l'entreprise HRC.

Le présent arrêté sera affiché sur le chantier.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera publiée au registre des décisions de la Commune.

**ARTICLE 5 :**

- Mme la Maire
- M le Commandant du Groupement de Gendarmerie



- M. le Commandant de la C.R.S. 10  
sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté

**ARTICLE 6** : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- M. le Président de Le Mans Métropole,
- M. le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours,
- M. le Directeur de l'entreprise HRC,

Fait à Aigné, le 23 avril 2026

Le Maire-Adjoint  
Philippe BODEREAU

